

27 février 1771, c'est Marie Anselme « *filie brodeuse* », qui fait son testament : après s'être dépouillée, vivante, de la plus grande partie de sa fortune, elle « institue pour donataires universels les pauvres honteux, incurables, invalides... de la paroisse d'Ainay » ; ce qu'elle leur laisse sera « délivré entre les mains de sœur Marie Lefevre, supérieure de la Communauté de la Marmite..., pour fourniture et distribution de médicaments et bouillons aux pauvres malades... »

Si ces noms sont moins connus ou même complètement ignorés, ils ne nous semblent point déplacés auprès de ceux qui les précèdent ; ils nous apparaissent plutôt comme le couronnement de l'Œuvre. — Il n'y a pas à rechercher, en effet, si les dons sont plus ou moins considérables : la valeur de la générosité est loin de pouvoir être appréciée par un chiffre ou par l'éclat qui souvent l'entourne. Peu importe donc la fortune de cette humble ouvrière, qui institue pour ses *donataires universels* les pauvres et les malades, dont elle avait déjà été la bienfaitrice pendant sa vie. Pour lui demander davantage, il aurait fallu voir en elle, non-seulement une âme généreuse, mais presque une vraie fille de la Charité.

i« mars 1887.

F. FRÉCON.

